

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NYAMBAKA

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION

ADMINISTRATIVE DES MARCHES

PUBLICS



Tel : 699 00 25 98/ 675 0191 91

Email : comunedenyambaka@gmail.com

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work- Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NYAMBAKA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURE OF

ADMINISTRATIVE MANAGEMENT

OF PUBLIC CONTRACTS

**DÉCISION MUNICIPALE N° 04/DM/CNY/SG/SIGAMP/2026 DU 09/03/2026
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'EXECUTION DE PROJET
FINANCE PAR LE BIP 2026 DANS LA COMMUNE DE NYAMBAKA**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NYAMBAKA

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu La loi N°2024/020 du 23 Décembre 2024 portant fiscalité locale

Vu le décret N° 2007/115 du 23 Avril 2007 portant création des Communes ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation, et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2024/758 du 18 janvier 2024 portant nomination des préfets ;

Vu l'Arrêté n°0204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communautés urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Arrêté N°000015/A/MINDDEVEL du 03/03/2020 constatant l'élection de Monsieur **ABBO Oumarou** en qualité de Maire de la Commune de Nyambaka et de ses Adjoints ;

Vu La Circulaire n°0001879/C/MINFI du 31 Décembre 2025 relatives à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026 ;

Considérant la Lettre N°00984-26/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/ASH/AE du 09/02/2026 autorisant le gré à Gré ;

Considérant l'avis de consultation N°02/DC/CNY/SG/CIPM/2026 du 16/02/2026 ;

Considérant la note de service N°01/NS/CNY/SG/2026 du 02/03/2026 portant désignation des membres de la commission Ad Hoc

Considérant le rapport de la Commission Ad Hoc du 06/03/2026 pour l'examen des offres relatives à l'avis de consultation N°02/DC/CNY/SG/CIPM/2026 du 16/02/2026 ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Ad Hoc du 06/03/2026 ;

Considérant les nécessités de services

DECIDE :

Article 1^{er} : En accord avec les conditions de mise en concurrence présentées dans le Dossier de Consultation, Le Marché relatif au projet ci-dessous est attribué au soumissionnaire ci-après :

REFERENCE	INTITULE PROJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT FCFA	DELAI S
N°02/DC/CNY/SG/C IPM/2026 du 16/02/2026 suivant autorisation N°00984-	Réhabilitation de la route Belel Dibi- Kognoli sur 35 km dans la Commune de Nyambaka,	ETS NGATGAOWMA B.P. : 330 Ngaoundéré	HT : 83 844 864 TTC: 99 985 000	4 mois

26/PRC/MINMAP/S G/DGMI/DMTR/AS H/AE du 09/02/2026		Tel : 679 19 85 81/ 696 19 42 70		
---	--	-------------------------------------	--	--

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera après signature par le Maire.

Nyambaka, le 09/03/2026

LE MAIRE,
(Maitre d'Ouvrage)

Ampliation

- ARMP/AD
- DDMINMAP/VINA
- CIPM/CNY
- Intéressés
- Affichage
- Chrono/Archives



Abba. Oumou
Le Maire de la Commune de Nyambaka

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NYAMBAKA

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES
PUBLICS



Tel : 699 00 25 98/ 675 0191 91
Email : communedenyambaka@gmail.com

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NYAMBAKA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURE OF
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT
OF PUBLIC CONTRACTS

COMMUNIQUE N° 02/C/CNY/SG/SIGAMP/CIPM/2026 DU 09/03/2026

Le Maire de la Commune de Nyambaka, Maitre d'Ouvrage communique, le projet ci-dessous, financé par le BIP/MINTP, exercice 2026 est attribué à l'entreprise ci-après :

REFERENCE	INTITULE PROJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT FCFA	DELAI S
N°02/DC/CNY/SG/ CIPM/2026 du 16/02/2026 suivant autorisation N°00984- 26/PRC/MINMAP/ SG/DGMI/DMTR/ ASH/AE du 09/02/2026	Réhabilitation de la route Belel Dibi- Kognoli sur 35 km dans la Commune de Nyambaka,	ETS NGATGAOWMA B.P. : 330 Ngaoundéré Tel : 679 19 85 81/ 696 19 42 70	HT : 83 844 864 TTC: 99 985 000	4 mois

Le Prestataire a présenté des offres conformes pour l'essentiel à l'issue de l'examen technique et financière. Ainsi, il est invité à prendre attache avec la Commune de Nyambaka pour la finalisation du contrat y relatifs et signature.

Nyambaka, le 09/03/2026

Ampliation

- ARMP/AD
- DDMINMAP/VINA
- CIPM/CNY
- Intéressé
- Affichage
- Chrono/Archives



Le Maire

[Signature]
[Signature]
Hibo Gumbi
Le Maire de la Commune
de Nyambaka